



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 39999

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre de l'industrie, du commerce extérieur et de l'aménagement du territoire sur les enquêtes obligatoires que reçoivent les entreprises. Jusqu'à présent, les entreprises, dans l'ensemble, répondaient volontiers aux diverses enquêtes bien connues à condition qu'elles soient d'importance modérée et traitables informatiquement. Toutefois, celles-ci deviennent de plus en plus fréquentes, en atteignant la cadence de deux à trois par semaine avec des dossiers d'importance croissante, pas toujours traitables informatiquement. De ce fait, elles représentent pour l'entreprise qui doit occuper un salarié à temps plein pendant de nombreux jours de travail, une charge supplémentaire indéniable. À titre d'exemple, il lui cite cette dernière enquête obligatoire recue par une entreprise de sa circonscription de la part de l'Institut national de la statistique et des études économiques concernant une étude sur la structure des salaires en 1986. Cette enquête concerne chacun des salariés de chacun des établissements de la société. De plus, le dossier ne peut être complet que manuellement. Lorsque M le ministre saura que la société citée en exemple comprend deux établissements avec 500 salariés, il comprendra aisément les difficultés qu'elle rencontre pour faire face à une telle charge de travail supplémentaire. Aussi, il lui demande son avis sur ce sujet ainsi que les mesures qu'il entend prendre en ce domaine pour faciliter les tâches administratives des entreprises dont le rôle premier est de produire.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39999

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2091